

Chambre régionale des comptes : ce qui pousse les magistrats à manifester

➤ **La voix du nord d'Arras du 8 février 2012**



«Il y a une volonté de nous empêcher de faire notre travail», estime Stéphane Magnino.

La suppression de la chambre régionale des comptes de Picardie et son rattachement à la CRC du Nord - Pas-de-Calais, basée à Arras, dès le 2 avril, poussera des magistrats à manifester, ce jeudi matin, à Arras. La réforme les inquiète.

Le 2 avril, le projet de décret validera la disparition de la chambre régionale des comptes de Picardie. Ses magistrats seront rattachés à la chambre régionale du Nord - Pas-de-Calais, à Arras. La ville y gagne en renforçant sa position centrale et en gardant une soixantaine de fonctionnaires sur son territoire. Ici, on pourrait se contenter de cette situation. Mais les magistrats demandent pourtant «une révision du projet de décret organisant les regroupements des CRC, un protocole d'accord sur les mesures d'accompagnement de la réforme... » Ils pointent du doigt « les travers de la loi du 21 décembre 2011 », qui, selon eux, risque de porter atteinte à leur instance juridique de contrôle « que l'on veut transformer en inspection ». C'est l'avis développé par Stéphane Magnino, délégué syndical des juridictions financières à Arras.

Que prévoit la loi ? « À l'instigation du président de la Cour des comptes, le gouvernement va supprimer un tiers des chambres régionales. Officiellement nous gardons nos moyens, mais il est difficile de croire que nous ne perdrons pas des postes qui feront doublon, comme documentaliste, etc.»

Selon le magistrat, il y a un risque évident d'affaiblissement des chambres régionales des comptes... Et de l'information faite aux citoyens.

Aujourd'hui, les CRC réalisent des contrôles sur les établissements et les institutions locales pour s'assurer de la bonne utilisation de l'argent public.

En plus de ces contrôles, elles sont aussi amenées à participer à des enquêtes thématiques souvent sur sollicitation de la Cour des comptes, pour des synthèses nationales.

Les chambres régionales sont également, depuis peu, sollicitées par la Cour des comptes pour effectuer des contrôles sur les politiques publiques, à la demande du Parlement.

Cette accumulation de tâches sur commande, souvent prioritaires, pourrait limiter la programmation de contrôles plus locaux, à l'initiative des chambres régionales. Sachant de plus que la Cour des comptes pourra s'opposer à un contrôle d'une chambre régionale... « N'y a-t-il pas, là, risque d'instrumentalisation politique ? » s'interroge Stéphane Magnino.

Quant à l'efficacité des CRC sur le territoire, Stéphane Magnino est circonspect : « Vous imaginez bien que cela sera difficile à un magistrat arrageois de faire un contrôle au bout de la Picardie, à Chantilly. Cela fera de belles notes de frais ! » Ce rapatriement des personnels de la CRC d'Amiens à Arras prendra effet le 2 avril. Ils trouveront place dans les locaux de l'hôtel Dubois-de-Fosseux de la CRC d'Arras, rue du Marché-au-Filé. Mais il faudra bien un ou deux ans pour que la nouvelle organisation soit effective, selon le syndicat des magistrats qui fait part d'une inquiétude de salariés d'Amiens. Certains, rattachés à des administrations comme le Trésor, les Impôts... sont-ils sûrs de retrouver leur poste initial ?